



2026-33

République Française

COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 MARS 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres ayant délibéré : 15

Séance à 19h00

Sous la Présidence de Mme Régine BROUARD, Maire

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON LE PETIT, régulièrement convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de Mme Régine BROUARD, Maire.

Présents : M. Christian HAAS - Mme Marie-Claude SIMON – M. Thierry BALLOIR – Mme Caroline LEGROS GOMES SILVA – Mme Nathalie COULON – M. Reynald DEVYNCK – M. Grégory HELLEBUYCK– Mme Aline SIMON – Mme Amélie ALAIME -- M. Marc DAUPHIN – M. Philippe FILIPIAK – Mme Anne LOUIS.

Absents excusés : M. Geoffrey MEGNAN ayant donné pouvoir à Mme Amélie ALAIME – M. Dorian LAPEYRE.

Monsieur Marc DAUPHIN est élu secrétaire de séance.

Délibération n°2026-33 : Commission travaux et sécurité

Vu le Code générale des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2121-21 et L. 2121-22,

Considérant la possibilité de former des commissions de travail chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal, de formuler des avis mais qui ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel.

Considérant l'importance de suivre et coordonner les travaux et les questions de sécurité sur le territoire communal,

Considérant la possibilité de décider, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Former la commission travaux-sécurité chargée de :
 - Etude de projets de compétence communale et intercommunale pour : la voirie, les bâtiments, le matériel et le mobilier : Constitution des dossiers, suivi des projets jusqu'à l'aboutissement de leur réalisation.

- **Sécurité pendant les travaux communaux et ceux effectués par les particuliers : suivi des Arrêtés municipaux pour déviation routière : autorisation d'échafaudage, éclairage des chantiers.**
 - **Sécurité routière générale : Signalisation, circulation, stationnement, barrière de dégel.**
 - **Gestion des cimetières : Plan, contrôle des travaux effectués par les entreprises, législation funéraire.**
 - **Suivi des travaux : EDF, Télécommunications.**
 - **Travaux d'enfouissement, de renforcement et d'extension de réseaux**
 - **Réseau Eclairage public (compétence SIEM)**
 - **L'entretien et l'aménagement des voies publiques, trottoirs et espaces communs,**
 - **La maintenance et la sécurité des bâtiments communaux, équipements et infrastructures,**
 - **La sécurité publique et la coordination avec les services de police, pompiers et sécurité civile,**
 - **La prévention des risques,**
 - **La vérification des installations publiques (aires de jeux, éclairages, équipements sportifs),**
 - **Toute action visant à améliorer la sécurité et la qualité des infrastructures communales.**
- **De ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres**
- **De nommer comme membres les Conseillers suivants :**
- **Président de droit : Mme Régine BROUARD**
 - **Vice-président : M. Thierry BALLOIR**
 - **Membres :**
 - **Mme Marie-Claude SIMON**
 - **M. Reynald DEVYNCK**
 - **M. Grégory HELLEBUYCK**
 - **M. Marc DAUPHIN**
 - **Philippe FILIPIAK**

Fait à MOURMELON LE PETIT 31 MARS 2026

Le Maire
Régine BROUARD



Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 31 MARS 2026
Et de la publication, 31 MARS 2026
Le Maire
Régine BROUARD



Mairie - 19 rue du 11 novembre 1918 - 51 400 Mourmelon-le-Petit

☎ 03 26 66 04 18 - E-Mail mairie@mourmelonlepetit.fr